

*Mise en garde :

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1^{er} juin 2026 à 19 heures
1800, boulevard Saint-Joseph**

PRÉSENCES :

Madame Julie-Pascale PROVOST, Mairesse d'arrondissement
Monsieur Dominic ROUSSEL, Conseiller de la ville
Madame Nancy BERTHELOT, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Ludovic FERMELY, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Jacques FILION, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur André Hamel, directeur d'arrondissement
Monsieur Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Alain Nadeau, commandant – poste de quartier 8

10 - Ouverture de la séance et une minute de recueillement

Constatant que le quorum est atteint, la présidente déclare la séance ouverte à 19 h 00 et procède à une intervention portant sur les sujets suivants :

- Fête des pères
- Fête nationale du Québec et du Canada

CA26 19 0100

Adoption de l'ordre du jour modifié

Il est proposé par Ludovic FERMELY

appuyé par Jacques FILION

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 1^{er} juin 2026, avec la modification suivante :

- Ajout du point 20.06

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, loue à l'organisme LES PÊCHEURS ET CHASSEURS SPORTIFS DU LAC ST-LOUIS INC., pour une période de dix (10) ans, à compter du 1^{er} juillet 2026, un local situé au 3051, boulevard Saint-Joseph, Lachine (Québec), moyennant un loyer total de 329 514,16 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.02

CA26 19 0101

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2026

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 4 mai 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.03

CA26 19 0102

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 mai 2026

Il est proposé par Ludovic FERMEY

appuyé par Jacques FILION

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 mai 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.04

CA26 19 0103

Motion sur l'importance des modifications au projet de loi 20 afin de préserver le modèle des coopératives d'habitation

Le conseiller M. Ludovic Fermely fait la lecture de la présente motion.

Considérant que le Québec traverse une crise de l'abordabilité sans précédent, et que 20 % des ménages ont eu de la difficulté à payer leur loyer en 2025;

Considérant que dans ce contexte marqué par la hausse des loyers, la précarité résidentielle et la pénurie de logements abordables, les coopératives d'habitation représentent une solution durable, structurante et hors marché pour assurer le droit au logement;

Considérant que Montréal accueille près de la moitié des coopératives d'habitation du Québec, ce qui en fait un pilier incontournable de la réponse montréalaise à la crise du logement et un levier structurant pour assurer l'abordabilité, la mixité sociale dans les quartiers et un rôle central dans la réponse à la crise du logement;

Considérant que l'arrondissement de Lachine héberge des coopératives d'habitation sur son territoire et qu'elles jouent un rôle essentiel dans notre communauté;

Considérant que les coopératives d'habitation constituent une composante essentielle du parc de logements communautaires hors marché, permettant de soustraire des unités à la spéculation immobilière et d'assurer leur pérennité;

Considérant que la Ville de Montréal, dans son mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire le 31 mars 2026, a formulé des recommandations précises afin que le projet de loi n°20 réponde aux réalités montréalaises en matière d'habitation;

Considérant que la Ville de Montréal insiste pour que la définition de logement abordable reflète les disparités régionales, incluant la pression foncière et les besoins particuliers des ménages montréalais;

Considérant que les coopératives d'habitation constituent une composante essentielle du parc de logements communautaires au Québec, où elles jouent un rôle majeur dans la protection du logement abordable et dans la création de milieux de vie stables, démocratiques et durables;

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

Que le conseil d'arrondissement de Lachine exprime son appui aux coopératives d'habitation présentes sur son territoire et reconnaisse leur contribution essentielle à l'accès au logement abordable, à la mixité sociale et à la vitalité des quartiers;

Que le conseil d'arrondissement de Lachine demande au gouvernement du Québec d'intégrer pleinement les recommandations de la Ville de Montréal au projet de loi, afin d'assurer que les mesures adoptées reflètent les réalités montréalaises, protègent et renforcent le logement hors marché, soutiennent la mission sociale des coopératives et de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) et garantissent un accès équitable au logement pour les ménages vulnérables;

Que le conseil d'arrondissement de Lachine demande au gouvernement du Québec et à la Société d'habitation du Québec (SHQ) que la mise en place du guichet unique fasse l'objet d'une consultation formelle auprès des municipalités et des organismes en habitation, afin d'éviter la lourdeur administrative et de tenir compte des réalités territoriales, préserve des mécanismes de priorisation adaptés aux personnes ayant des besoins particuliers, en cohérence avec les pratiques locales, intègre des critères qualitatifs permettant des jumelages appropriés entre ménages et projets d'habitation, en collaboration avec les gestionnaires locaux, afin d'assurer la stabilité résidentielle et l'équilibre des milieux de vie;

Que le conseil d'arrondissement de Lachine demande au gouvernement du Québec et à la SHQ de reconnaître que, dans les coopératives d'habitation, le revenu ne peut être le seul critère de sélection, afin d'éviter l'exclusion de membres dont l'expérience et l'engagement sont essentiels au bon fonctionnement et à la gouvernance de ces milieux de vie et de mettre en place des règles de gestion différenciées adaptées au modèle coopératif;

Que le conseil d'arrondissement de Lachine réaffirme l'importance d'un cadre législatif permettant aux municipalités, incluant les arrondissements, d'exercer pleinement leurs pouvoirs en matière d'habitation, de planification et de développement de milieux de vie inclusifs;

Que le conseil d'arrondissement de Lachine transmette la présente résolution à la ministre responsable de l'Habitation, Mme Karine Boivin Roy, à Mme Chantal Rouleau, députée de Pointe-aux-Trembles et aux députés représentant le territoire de l'arrondissement.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.05

CA26 19

Motion - Maillage organismes - entreprises

ATTENDU QUE, conformément à l'article 40 du *Règlement numéro RCA01-19001 sur la procédure d'assemblée et la régie interne du conseil et de ses commissions*, toute motion doit être proposée par un membre du conseil et appuyée par un autre membre, et que ces deux membres doivent être présents lors de la discussion de ladite motion;

ATTENDU QUE l'absence d'un appuieur entraîne l'irrecevabilité de la motion;

Il est proposé par Jacques FILION

Faute d'appui, la motion n'est pas recevable et n'est pas mise aux voix.

MOTION NON RECEVABLE FAUTE D'APPUI.

10.06

CA26 19 0104

Dépôt au conseil d'arrondissement de Lachine d'une copie de la réponse transmise à la personne contact concernant la recevabilité du projet de pétition intitulé « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine », conformément à l'article 9, alinéa 2 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)*

ATTENDU le *Règlement 05-056* et les articles 6 et 9, annexe B dudit règlement;

ATTENDU QUE le projet de pétition intitulé « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine » a été déposé le 15 mai 2026 et jugé recevable;

ATTENDU QUE la présidente indique que le présent dépôt est un dépôt administratif ne requérant aucun appuieur, conformément à l'article 9, alinéa 2 de l'annexe B du *Règlement 05-056*;

Il est déposé au conseil d'arrondissement une copie de la réponse transmise à la personne contact confirmant la recevabilité du projet de pétition intitulé « Pour le maintien du projet de piscine en eaux libres tel que prévu à Lachine ».

11.01 1266739002

CA26 19 0105

Attribuer un contrat de construction à EXCAVATION GRICON (3286916 CANADA INC.), à la suite d'une procédure ouverte, selon le mode « soumission avec le prix proposé le plus bas (plus bas soumissionnaire conforme) », pour des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la rue Dawes (entre la 32^e Avenue et la 34^e Avenue) et de la 34^e Avenue (entre les rues Notre-Dame et Dawes), dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 3 731 592,76 \$, taxes incluses (contrat : 2 870 455,97 \$ + contingences : 574 091,19 \$ + incidences : 287 045,60 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2604 - Dix (10) soumissionnaires

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Jacques FILION

D'attribuer un contrat de construction à la suite d'une procédure ouverte, au soumissionnaire dont la soumission est conforme aux documents de la procédure et présentant le prix le plus bas, soit EXCAVATION GRICON (3286916 CANADA INC.), pour les travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la rue Dawes (entre la 32^e Avenue et la 34^e Avenue) et de la 34^e Avenue (entre les rues Notre-Dame et Dawes), dans l'arrondissement de Lachine, pour une période de 98 jours calendrier, au montant maximal de 2 870 455,97 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2604;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 2 870 455,97 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 574 091,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 287 045,60 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences, le cas échéant;

De procéder à une évaluation du rendement d'EXCAVATION GRICON (3286916 CANADA INC.);

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier. Ces dépenses seront entièrement assumées par la Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau de la Ville centre, sous réserve de la récupération auprès des propriétaires des coûts nets liés aux remplacements sur le domaine privé, conformément au règlement applicable.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.01 1268673003

CA26 19 0106

Octroyer une contribution financière maximale de 15 000 \$, taxes incluses, si applicables, à l'organisme La P'tite maison de Saint-Pierre, pour la réalisation d'un projet de médiation et d'intervention artistique au parc Kirkland. Approuver le projet de convention à cette fin

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Ludovic FERMELY

D'octroyer une contribution financière maximale de 15 000 \$, taxes incluses, si applicables, à l'organisme La P'tite maison de Saint-Pierre, pour la réalisation d'un projet de médiation et d'intervention artistique au parc Kirkland;

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et La P'tite maison de Saint-Pierre à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.02 1266901003

CA26 19 0107

Autorisation d'octroi de contributions financières à divers organismes au montant total de 715 \$, taxes incluses, si applicables

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Ludovic FERMELY

D'autoriser l'octroi de contributions financières aux organismes désignés ci-dessous au montant total de 715 \$, taxes incluses, si applicables;

- Union des familles de Lachine - 490 \$ - Entretien des 4 jeux de Bocci dans le parc LaSalle.
- LE CHOEUR AMBIANCE INC. - 225 \$ - Publicité pleine page dans leur programme de concert du 30 mai 2026.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.03 1267464007

CA26 19 0108

Approuver le projet de convention de prêt du jardin communautaire, à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Lachine et le GROUPE DE RECOMMANDATIONS ET D' ACTIONS POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT (GRAME), d'une durée de trente-deux (32) mois, couvrant la période du 1^{er} juin 2026 au 31 janvier 2029, pour le prêt du jardin communautaire sis sur le lot portant le numéro 6 358 397 du cadastre du Québec

ATTENDU QUE l'arrondissement de Lachine désire soutenir les initiatives communautaires et environnementales sur son territoire;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Lachine désire encourager l'Organisme à réaliser son projet en mettant à sa disposition le jardin communautaire;

ATTENDU QUE l'organisme porteur possède l'expertise et les ressources nécessaires pour mener à bien le projet;

ATTENDU QUE ce projet a pour objectif principal de favoriser l'accès aux résidents de l'arrondissement de Lachine, notamment en vue de contribuer au développement de compétences liées à la sécurité et à la résilience alimentaire;

ATTENDU QU'une convention de prêt doit intervenir afin de définir les modalités d'occupation, d'utilisation et de gestion du site;

Il est proposé par Ludovic FERMEY

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'approuver le projet de convention de prêt du jardin communautaire à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Lachine et le GROUPE DE RECOMMANDATIONS ET D' ACTIONS POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT (GRAME), d'une durée de trente-deux (32) mois, couvrant la période du 1^{er} juin 2026 au 31 janvier 2029, sis sur le lot 6 358 397 du cadastre du Québec;

D'approuver le projet de convention de prêt du jardin communautaire à cette fin.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.04 1267132002

CA26 19 0109

Approuver la recommandation du comité d'aliénation du Musée de Lachine visant l'aliénation de la réplique de la locomotive Dorchester (RG-1947-001) et son transfert à l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (Exporail), afin qu'elle soit intégrée à leur collection éducative. Approuver la convention de don à cet effet et autoriser une dépense estimée à 1 150 \$, plus les taxes

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'approuver la recommandation du comité d'aliénation du Musée de Lachine visant l'aliénation de la réplique de la locomotive Dorchester (RG-1947-001) et son transfert à l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (Exporail), afin de son intégration à leur collection à des fins éducatives;

D'approuver la convention de don à cet effet;

D'autoriser une dépense estimée à 1 150 \$, taxes en sus, pour couvrir les coûts de transports et de déchargement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.05 1260293002

CA26 19 0110

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, loue à l'organisme LES PÊCHEURS ET CHASSEURS SPORTIFS DU LAC ST-LOUIS INC., pour une période de dix (10) ans, à compter du 1^{er} juillet 2026, un local situé au 3051, boulevard Saint-Joseph, Lachine (Québec), moyennant un loyer total de 329 514,16 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Ludovic FERMELY

D'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, loue à l'organisme LES PÊCHEURS ET CHASSEURS SPORTIFS DU LAC ST-LOUIS INC., pour une période de dix (10) ans, à compter du 1^{er} juillet 2026, un local situé au 3051, boulevard Saint-Joseph, Lachine (Québec), moyennant un loyer total de 329 514,16 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

D'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.06 1266765003

CA26 19 0111

Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 avril au 20 mai 2026

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Dominic ROUSSEL

De recevoir la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 avril au 20 mai 2026, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.01 1268200004

CA26 19 0112

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026

Il est proposé par Ludovic FERMELY

appuyé par Dominic ROUSSEL

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise des cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026.

Un débat s'engage.

M. Jacques Filion, conseiller d'arrondissement, adresse une question à la présidente concernant les frais de participation du directeur de cabinet de la Mairesse à l'évènement organisé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

La présidente Mme Julie-Pascale Provost, invite le secrétaire d'arrondissement à fournir les explications requises.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.02 1260201004

CA26 19 0113

Approuver la reconnaissance de l'organisme ASSOCIATION DE RINGUETTE DE POINTE-CLAIRE en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, dans la catégorie C – régional, pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2029

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'approuver la reconnaissance de l'organisme ASSOCIATION DE RINGUETTE DE POINTE-CLAIRE en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, dans la catégorie C - régional, pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2029.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.03 1266179004

CA26 19 0114

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Dawes (entre la 32^e Avenue et la 34^e Avenue) et de la 34^e Avenue (entre les rues Notre-Dame et Dawes), dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2025-2027 du Service de l'eau, de la Direction de la gestion des actifs

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Jacques FILION

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Dawes (entre la 32^e Avenue et la 34^e Avenue) et de la 34^e Avenue (entre les rues Notre-Dame et Dawes), dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2025-2027 du Service de l'eau, de la Direction de la gestion des actifs.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.04 1268673004

CA26 19 0115

Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002 (Occupation temporaire du domaine public), RCA26-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2026), RCA24-19004 (Nuisances) et R-2404-15 (sur la circulation), les ordonnances pour la tenue des événements des mois de juin, juillet et août 2026

ATTENDU QUE l'arrondissement de Lachine soutient la tenue d'événements publics et spéciaux impliquant, selon les cas, l'occupation temporaire du domaine public, des dérogations aux règles de nuisances, des fermetures temporaires de rues et, le cas échéant, la gratuité des tarifs d'occupation;

ATTENDU QUE les articles applicables des règlements RCA09-19002 (occupation), RCA24-19004 (nuisances), R-2404-15 (circulation) et RCA26-19001 (tarification) permettent au conseil d'arrondissement d'édicter des ordonnances, lesquelles entrent en vigueur à leur publication;

ATTENDU QUE les projets d'ordonnances OCA26-RCA09-19002-03, OCA26-RCA24-19004-03, OCA26-2404-15-02 et OCA26-RCA26-19001-05 couvrent les événements des mois de juin, juillet et août 2026, tels que détaillés (tableaux lieux/dates/heures);

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Ludovic FERMELY

D'autoriser, aux dates/heures/lieux indiqués à l'annexe 1, la tenue des événements du mois de juin, juillet et août 2026 sur le territoire de l'arrondissement;

D'édicter et de publier les ordonnances suivantes :

- Ordonnance OCA26-RCA09-19002-03 - autorisant l'occupation temporaire du domaine public (RCA09-19002);
- Ordonnance OCA26-RCA24-19004-03 - autorisant, aux dates, heures et lieux indiqués, la dérogation aux articles pertinents du *Règlement sur les nuisances* (RCA24-19004);
- Ordonnance OCA26-2404-15-02 - déterminant la fermeture temporaire de rues (R-2404-15) pour la tenue des événements publics ou spéciaux, selon l'horaire indiqué dans l'Annexe 1;
- Ordonnance OCA26-RCA26-19001-05 - accordant la gratuité totale des tarifs applicables en vertu du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001).

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à apporter toute rectification de pure forme (année, date, heure, coquille mineure, concordance des tableaux) nécessaire avant publication, sans en changer la substance (lieux, périodes et effets juridiques demeurant inchangés).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.01 1266901004

CA26 19 0116

Édicter, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001), l'ordonnance OCA26-RCA26-19001-06, accordant la gratuité d'utilisation des terrains LaSalle (1) et le stade Denis-Boucher du parc LaSalle pour le tournoi de balle donnée mixte Alexandre-Forget, les 4 et 5 juillet 2026, organisé par la FONDATION JACQUES-FOREST (COLS BLEUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DE LA C.U.M.)

ATTENDU QUE LA FONDATION JACQUES-FOREST (COLS BLEUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DE LA C.U.M.) a soumis une demande visant l'obtention d'une exonération totale des frais pour l'utilisation du stade Denis-Boucher et d'un terrain LaSalle (1) du parc LaSalle, dans le cadre de la tenue d'un tournoi de balle donnée les 4 et 5 juillet 2026;

ATTENDU QUE cette activité favorise la pratique d'activités physiques et est susceptible de générer des retombées positives sur la santé physique et mentale des employés participants;

ATTENDU QUE cette initiative constitue un levier de mobilisation du personnel et contribue au renforcement du sentiment d'appartenance à l'organisation;

ATTENDU QUE la participation des cols bleus à cet événement permettra à LA FONDATION JACQUES-FOREST de recueillir des fonds destinés à soutenir des familles en situation de vulnérabilité sur le territoire de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE conformément au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026*, toute demande d'exonération doit faire l'objet d'une autorisation par ordonnance du conseil d'arrondissement;

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'édicter, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001), l'ordonnance OCA26-RCA26-19001-06, accordant la gratuité d'utilisation des terrains LaSalle (1) et le stade Denis-Boucher du parc LaSalle pour le tournoi de balle donnée mixte Alexandre-Forget les 4 et 5 juillet 2026, organisé par LA FONDATION JACQUES-FOREST (COLS BLEUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DE LA C.U.M.);

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à apporter toute rectification de pure forme (année, date, heure, coquille mineure, concordance des tableaux) nécessaire avant publication, sans en changer la substance (lieux, périodes et effets juridiques demeurant inchangés).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.02 1267626003

CA26 19 0117

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial sis au 1931, rue Notre-Dame (160-190, 20^e Avenue), sur le lot portant le numéro 1 246 779 du cadastre du Québec

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'autoriser, selon les documents reçus le 16 avril 2026, la demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le Zonage* relative à la construction d'un bâtiment résidentiel sur le lot portant le numéro 1 246 779 du cadastre du Québec, sis au 1931, rue Notre-Dame (160-190, 20^e Avenue) afin de :

- Permettre, pour un bâtiment multifamilial, qu'aucun toit végétalisé ne soit aménagé et ce, bien que l'article 4.23.6 du *Règlement numéro 2710 sur le Zonage* prévoit, pour tout bâtiment ayant une superficie de plancher de plus de 2000 mètres carrés, l'aménagement d'une toiture végétalisée.

Un débat s'engage.

La présidente, Mme Julie-Pascale Provost, invite le chef de division de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à fournir des explications complémentaires.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.01 1266470008

CA26 19 0118

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment mixte, situé sur le lot portant le numéro 1 713 193 du cadastre du Québec (1900, rue Notre-Dame)

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Ludovic FERMELY

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents reçus le 1^{er} mai 2026, accompagnant une demande de permis de construction d'un bâtiment mixte de 223 logements, sur quatre (4) étages avec mezzanine, situé sur le lot portant le numéro 1 713 193 du cadastre du Québec (1900, rue Notre-Dame).

D'autoriser l'émission du permis de nouvelle construction demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.02 1266470007

CA26 19 0119

Approbation des plans (PIIA) - Projet de transformation du balcon avant et aménagement de la cour arrière de l'immeuble situé au 396, 51^e Avenue

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 12 mars 2026 accompagnant une demande de permis de transformation du balcon avant pour l'immeuble situé au 396, 51^e Avenue.

D'autoriser l'émission du permis de transformation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel

qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.03 1265419006

CA26 19 0120

Approbation des plans (PIIA) - Projet de transformation des balcons et du revêtement de SIFE sur les immeubles situés au 800, 840, 860, 880, 900, 5e Avenue

Il est proposé par Ludovic FERMELY

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 24 février 2026 accompagnant une demande de permis de transformation pour les immeubles situés au 800, 840, 860, 880 et 900, 5^e Avenue.

D'autoriser l'émission du permis de transformation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.04 1265419005

CA26 19 0121

Approbation des plans (PIIA) - Projet d'agrandissement en cour arrière et de transformation de la partie supérieure du revêtement extérieur d'un immeuble situé au 645, 45^e Avenue

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 9 avril 2026 accompagnant une demande de permis d'agrandissement en cour arrière ainsi qu'une transformation de la partie supérieure du revêtement de l'immeuble sis au 645, 45^e Avenue.

D'autoriser l'émission du permis d'agrandissement et de transformation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.05 1265419007

CA26 19 0122

Nommer trois (3) nouveaux membres au sein du Conseil Jeunesse de l'arrondissement de Lachine et renouveler le mandat de deux (2) membres actifs pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2028

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Dominic ROUSSEL

De nommer les personnes suivantes à titre de membres du Conseil jeunesse de Lachine pour un mandat de deux (2) ans, soit du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2028 :

Nouveaux membres
Hawa Kryria Latifa Fofana
Nicolas Galopin
Zainab Hussain

De renouveler le mandat des personnes suivantes pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2028 :

Renouvellement de mandat
Alexia Robitaille
Élyzabeth Roy

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

51.01 1264076004

Période d'intervention des membres du conseil

ÉLU(E)S	INTERVENTIONS
Dominic Roussel	- École Jardins-des-Saints-Anges (visite des élèves).
Jacques Fillion	- Lachine Est.
Nancy Berthelot	- Gala de reconnaissance (implication dans la communauté); - Activités et évènements de l'été; - Réouverture du parc Kirkland.
Ludovic Fermely	- Organisme - Passeport pour ma réussite; - Sécurité des écoles; - Salubrité des logements; - Rencontre avec les commerçants (rue Provost); - Remerciements (organisateurs et récipiendaires du Gala de reconnaissance).
Julie-Pascale Provost	- Départ du directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et du directeur d'arrondissement; - Aréna Martin-Lapointe (visite du chantier); - Les assises de l'Union des municipalités du Québec; - Félicitation des Gagnants du Gala; - Dame Festive; - École de danse le Momentum.

70.01

Période de questions du public

CITOYENS	QUESTIONS
Cathenna Michaud	- Sécurité des enfants (école Maple Grove). La présidente invite le directeur de la Direction des travaux public à fournir les explications requises.
Élizabeth Béland	- Sécurité des enfants piétons (école Philippe-Morin). La présidente invite le directeur de la Direction des travaux public et M. Ludovic Fermely, conseiller d'arrondissement à fournir les explications requises.

Richard Blouin	- Poulailler; - Stationnement des remorques des bateaux. La présidente invite le directeur de la Direction des travaux public à fournir les explications requises.
Mona-Andrée Rainville Dépôt de deux documents	- Jardin Réal-Gareau (déménagement). La présidente invite le chef de division de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à fournir les explications requises.
Mme. Maria	- Stationnement (rue Provost); La citoyenne quitte la salle avant d'obtenir de réponse.
Claude Peloquin	- Nettoyage des rues; - Déneigement. La présidente invite le directeur de la Direction des travaux public à fournir les explications requises.
Suzanne Hudon	- Droit d'initiative; - L'éclairage public sur la rue Victoria.
Mme. Vokey	- Projet rue Notre-Dame.
Christian Rouleau	- Immeuble sur Ivan Franko La présidente invite le chef de division de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à fournir les explications requises. - Obnl reconnus disposant d'un bail de 10 ans et plus.
Bernard Blanchet	- Organisme Tous sur l'eau; La présidente invite M. Jacques Filion, conseiller d'arrondissement, à fournir les explications requises. Le conseiller décline l'invitation, invoquant les commentaires formulés par le citoyen. - Bail des Anglers. M. Jacques Filion, après avoir sollicité et obtenu l'autorisation de la présidente, répond au citoyen.
Mathieu Lacombe s'est enregistré puis a laissé sa place à Alexandra Paget	- Rue Notre-Dame (projet).
Pascal Pilon	- Terrains de soccer (entretien); - Baignade en eaux libres.
Tania Hamon	- Sport La présidente invite M. Ludovic Fermely, conseiller d'arrondissement, à fournir les explications requises. - Bord de l'eau.
Caroline Wilson	- Piscine de l'ouest et consultation publique; La présidente invite M. Jacques Filion, conseiller d'arrondissement, à fournir les explications requises.
Shaun Johnston	- Écoquartier; - Réseau thermique urbain.
Bianca Dagenais	- Remorquer la roulotte; La présidente invite le chef de division de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à fournir les explications requises. - Ramassage des déchets.
Nicolas Galequin	- Pancartes (piste d'athlétisme).
Jean-Michel Bonin Dépôt d'un document	Le citoyen n'étant pas inscrit à la période de questions, la présidente lui a néanmoins permis de déposer un document.

À l'issue de la période de questions en présentiel, la présidente procède à la lecture des questions soumises par l'entremise du formulaire accessible sur le site Internet de l'arrondissement de Lachine.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement de Lachine apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1 <u>Question de :</u> Caroline Fischer <u>Réponse de :</u> Mme Julie-Pascale Provost	1. Bonjour, pourriez-vous indiquer le délai moyen le plus récent pour obtenir un permis de travaux à Lachine : 1) sans passage au CCU; 2) avec passage au CCU (zone patrimoniale critères patrimoniaux) ? 2. J'aimerais également savoir si ces délais se sont améliorés, détériorés ou sont demeurés stables au cours des six derniers mois.
2 <u>Question de :</u> Arlene Porter <u>Réponse de :</u>	1. J'aimerais savoir où en est le projet de réfection de rue Notre Dame car je suis une personne à mobilité réduite.
3 <u>Question de :</u> Maxime Belanger <u>Réponse de :</u> La présidente	1. Est-ce que les élus sont payés pour les commissions de travail avec les services depuis votre élection? 2. Comment évaluez-vous le climat de travail avec les fonctionnaires de la ville de Lachine?
4 <u>Question de :</u> Francis Bergeron <u>Réponse de :</u> La présidente	1. Est ce qu'il serait possible d'aménager un passage piétonnier sur le pont du ch. des iroquois au ch. du canal? Avec la construction, le passage est fermé. Un grand détour est nécessaire. En complément Q.1. Un grand détour est nécessaire pour aller à René Lévesque par l'écluse.
5 <u>Question de :</u> Grondin Yves <u>Réponse de :</u> La présidente	1. Alors que ce promoteur privé connaissait le règlement 2710 sur le zonage avant de construire. Qu'est-ce qui a motivé votre décision de lui accorder ce privilège ? 2. Il ne risque pas d'y avoir un effet d'entraînement à contourner ce règlement qui pourtant existe depuis 2023 ?

CA26 19 0123

Période de questions du public - prolongation

ATTENDU QU'à 20 h 36, certaines personnes inscrites pour la période de questions n'ont pas encore été entendues;

ATTENDU QUE le conseil souhaite permettre à toutes les personnes inscrites de poser leurs questions conformément au règlement sur la procédure d'assemblée.

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Ludovic FERMELY

De prolonger la période de questions du public jusqu'au traitement de toutes les questions des personnes inscrites, dans le respect des règles prévues au *Règlement numéro RCA01-19001 sur la procédure d'assemblée et la régie interne du conseil et de ses commissions*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

70.03

Et la séance est levée à 21 h 37.

Julie-Pascale Provost
Mairesse d'arrondissement

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement

Les résolutions passées et adoptées à cette séance sont approuvées par la mairesse de l'arrondissement.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2026.

CA26 19 0134